



QU'EST-CE QUE LE PROCESSUS COLLABORATIF?



AFFAIRES JURIDIQUES
ET JUSTICE





QU'EST-CE QUE LE PROCESSUS COLLABORATIF?

Qu'est-ce que le processus collaboratif?

Le processus de consultation portera sur des questions plus vastes, comme l'inscription des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté des Premières Nations. Le processus de consultation a été conçu en collaboration avec les organisations des Premières Nations.

Quel est le plan pour le processus de collaboration?

Consultations under the Collaborative Process will deal with three issues:

- La suppression de la date limite de 1951 de la *Loi sur les Indiens*;
- l'iniquité encore présente en matière d'inscription et d'adhésion en vertu de la *Loi sur les Indiens*;
- les discussions sur la façon dont les Premières Nations seront responsables de réglementer l'identité de leurs membres ou de leurs citoyens, ainsi que sur la façon dont le Canada renoncera la « tâche » de décider du statut en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Les consultations ont débuté le 12 juin 2018. Elles feront l'objet d'un rapport soumis au Parlement d'ici le 12 juin 2019.

Priorités des Premières Nations en matière de réforme de la *Loi sur les Indiens*

- Les nouveaux inscrits nécessiteront davantage de ressources et d'assise territoriale.
- Certaines Premières Nations ont affirmé qu'elles ne veulent pas accepter de nouveaux inscrits.
- La rédaction des codes d'appartenance affectera directement les générations futures.
- Si le Canada veut accorder plus de responsabilités aux Premières Nations, celles-ci devraient être informées à l'avance de cette décision dans le cadre du dialogue de nation à nation.

Facteurs à considérer dans le cadre des réformes de la *Loi sur les Indiens*

- **Diversité des nations** - Des consultations avec les dirigeants et les Aînés de toutes les Premières Nations seront nécessaires. D'autres consultations avec des experts traditionnels et/ou des détenteurs du savoir autorisés par leurs nations respectives à rendre des décisions sur les coutumes et les lois locales seront également essentielles.
- **Éléments de consultation** - Le Canada doit obtenir le consentement des Premières Nations sur les réformes proposées, car les Premières Nations apporteront une solution durable à cette question. À ce titre, il est d'une importance vitale que le Canada consulte adéquatement les Premières Nations lors de discussions sur toute autre réforme du statut d'Indien et/ou sur les questions relatives à la citoyenneté des Premières Nations.